

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 748)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 65

présenté par
Mme Cristol

ARTICLE 12

À l'alinéa 98, substituer au mot :

« courir »,

les mots :

« s'appliquer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.